



N° 75F0002MIF au catalogue — N° 003

ISSN: 1707-2867

ISBN: 0-662-79771-X

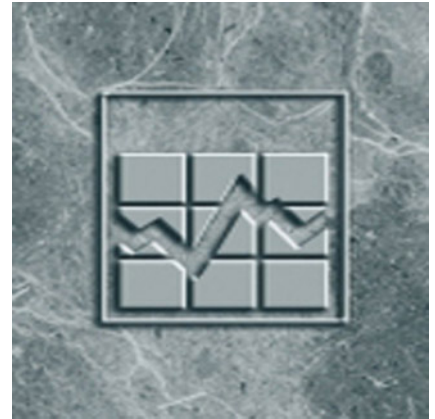
Document de recherche

Série de documents de recherche - Revenu

Les seuils de faible revenu de 2004 et les mesures de faible revenu de 2002

Division de la statistique du revenu
Immeuble Jean-Talon, 5^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Téléphone: 1 613 951-7355



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Division de la statistique du revenu, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-7355; (888) 297-7355: revenu@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 75F0002MIF au catalogue est disponible gratuitement. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Nos produits et services.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.



Statistique Canada
Division de la statistique du revenu

Série de documents de recherche - Revenu

Les seuils de faible revenu de 2004 et les mesures de faible revenu de 2002

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2005

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication peut être reproduit, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux, et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, de l'issue, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire quelque contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, ou de le transmettre sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Avril 2005

N° 75F0002MIF2005003 au catalogue

ISSN 1707-2867

ISBN 0-662-79771-X

Périodicité : irrégulier

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 75F0002MIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Résumé

Depuis plus de 30 ans, Statistique Canada publie des données sur les Canadiens à faible revenu. Par le passé, ces mesures ont fait l'objet de deux publications distinctes : Seuils de faible revenu (produit no 13-551-XPB au catalogue) et Les mesures de faible revenu, les seuils de faible revenu après impôt et les mesures de faible revenu après impôt (produit no 13F0019-XPB au catalogue). Dorénavant, toutes ces mesures figureront dans cette publication.

Outre les différents seuils, on trouve dans cette nouvelle publication une description détaillée des méthodes utilisées pour obtenir les seuils de démarcation. On y traite également de la manière dont les années de base sont définies, ainsi que la méthode employée pour la mise à jour des seuils lorsqu'on tient compte de l'Indice des prix à la consommation (IPC).

Table des matières

Introduction	6
Les seuils de faible revenu	7
Que sont les seuils de faible revenu ?.....	7
Comment calcule-t-on les seuils de faible revenu ?.....	7
Le taux de faible revenu et l'écart de faible revenu.....	9
Changement d'année de base et indexation des SFR.....	9
Utilisation des SFR après impôt et avant impôt.....	10
Différences dans les taux après impôt et avant impôt.....	10
Qu'est-ce la mesure de faible revenu ?.....	12
Comment calcule-t-on la mesure de faible revenu ?.....	12
Ajustement pour la taille de la famille.....	13
Tableaux	15
Tableau 1 : Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt.....	15
Tableau 2 : Seuils de faible revenu (base de 1992), avant impôt.....	20
Tableau 3 : Les mesures de faible revenu, après impôt.....	25
Tableau 4 : Les mesures de faible revenu, avant impôt.....	27
Tableau 5 : Les mesures de faible revenu, revenu du marché.....	29
Seuils de faible revenu (SFR) pour les années de base antérieures, 1959 (pour 1969), 1969, 1978, et 1986	31
Tableau 1 : Seuils de faible revenu (SFR), base de 1959 ¹ avant impôt.....	31
Tableau 2 : Seuils de faible revenu (SFR), base de 1969 avant impôt.....	31
Tableau 3 : Seuils de faible revenu (SFR), base de 1978 avant impôt.....	32
Tableau 4 : Seuils de faible revenu (SFR), base de 1986 avant impôt.....	33
Tableau 5 : Seuils de faible revenu (SFR), base de 1986 après impôt.....	33
Indice des prix à la consommation (IPC), Canada, indice d'ensemble (1992=100) ..	34
Références	35

Introduction

Statistique Canada a une longue tradition en ce qui a trait à la publication de données sur les Canadiens à faible revenu. Des seuils de faible revenu (SFR) ont été publiés pour la première fois en 1967, dans une série de monographies du Recensement de 1961, et ils constituent de loin l'approche la mieux établie et la plus largement reconnue à Statistique Canada pour les estimations du faible revenu.

Dans la foulée de nombreux organismes internationaux, le Bureau publia à partir de 1991 les mesures de faible revenu avant et après impôt (MFR). Les MFR sont particulièrement utiles dans le cadre des comparaisons internationales, du fait qu'elles permettent l'estimation des seuils à partir uniquement de données sur le revenu des familles à l'intérieur d'un pays et qu'elles sont établies en rapport avec la médiane dans chaque pays. Il n'est donc pas nécessaire de les rajuster au moyen des indices du taux de change ou du pouvoir d'achat, comme il faudrait le faire pour obtenir des comparaisons utiles des niveaux absolus de revenu entre les pays.

Les médias, les chercheurs et les décideurs qui s'intéressent aux mesures de faible revenu se préoccupent généralement de savoir dans quelle mesure les membres de la population vivent dans la pauvreté. Malheureusement, il n'est pas simple de définir la pauvreté. La difficulté sous-jacente tient au fait que la pauvreté est une question de consensus social, définie à un moment particulier dans un pays donné. Les décisions sur la façon de définir la pauvreté sont subjectives et, à la limite, arbitraires¹. C'est pourquoi Statistique Canada a toujours considéré les seuils de faible revenu et les mesures de faible revenu comme des indicateurs de la mesure dans laquelle certains Canadiens sont moins bien nantis que d'autres, sur la base uniquement du revenu, ce qui en fait des mesures du faible revenu et non pas de la pauvreté.

D'autres organismes statistiques sont aussi sensibles à l'utilisation du mot « pauvreté ». Eurostat désigne la mesure qu'il utilise (qui s'apparente à la MFR) comme une mesure « du risque de vivre dans la pauvreté ». Aux États-Unis, où il existe une mesure officielle de la pauvreté, on dit des taux de pauvreté qu'ils sont calculés selon une définition précise, en reconnaissant que d'autres mesures sont possibles.

Le présent document vise à fournir les seuils monétaires utilisés pour définir la population à faible revenu. Les personnes qui s'intéressent au taux de faible revenu ou à d'autres statistiques liées à la population à faible revenu devraient consulter la publication gratuite *Analyses du revenu au Canada* (n° 75-203-XIF au catalogue).

1. Voir 'À propos de la pauvreté et du faible revenu' (Fellegi) et 'Description de la répartition du revenu : Lignes directrices pour une analyse efficace' (Skuterud, Frenette, et Poon) pour un examen plus détaillé de la pauvreté et du faible revenu.

Les seuils de faible revenu

Que sont les seuils de faible revenu ?

Les seuils de faible revenu (SFR) sont de loin l'approche la mieux établie et la plus largement reconnue à Statistique Canada pour estimer le faible revenu. Brièvement, un SFR correspond à un seuil de revenu en deçà duquel une famille est susceptible de consacrer une part plus importante de son revenu à l'achat de nécessités comme la nourriture, le logement et l'habillement qu'une famille moyenne. L'approche consiste essentiellement à estimer un seuil de revenu en dessous duquel on s'attend à ce que les familles dépensent 20 points de pourcentage de plus que la famille moyenne pour l'alimentation, le logement et l'habillement². Le premier ensemble de SFR publiés reposait sur l'Enquête sur les dépenses des familles de 1959 pour estimer cinq seuils différents pour une famille d'une à cinq personnes. Ces seuils ont par la suite été comparés au revenu familial tiré de la principale enquête sur le revenu de Statistique Canada, l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC)³, afin de produire des taux de faible revenu.

De nos jours, Statistique Canada continue d'utiliser précisément cette approche pour élaborer les SFR, sauf que maintenant, les seuils varient selon sept tailles de famille et cinq populations différentes de la région de résidence. Cette différence additionnelle vise à tenir compte de la variation du coût de la vie entre les régions rurales et urbaines.

Il est à remarquer que les SFR contenus dans la présente publication sont différents de ceux qui ont été publiés antérieurement, suite à la re-pondération des données de l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992⁴. La révision touche tous les SFR sur la base de 1992, même si les taux de variation en pourcentage d'une année à l'autre, eux, demeurent pratiquement inchangés, puisqu'ils ont été fondés sur le même Indice annuel des prix à la consommation au niveau du Canada. Les données de l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992 ont été re-pondérées afin de tenir compte des nouvelles estimations de la population et du nombre de ménages selon le Recensement de 1996 et non, comme avant, celui de 1991. De même, des totaux de l'Agence du revenu du Canada (ARC) sont maintenant utilisés pour rajuster les résultats de l'enquête, afin de rendre compte de la distribution du revenu dans la population canadienne⁵.

Comment calcule-t-on les seuils de faible revenu ?

Tel que mentionné plus haut, un seuil de faible revenu est un seuil de revenu en deçà duquel une famille est susceptible de consacrer une part plus importante de son revenu à l'alimentation, au logement et à l'habillement qu'une famille moyenne. Selon la base la plus récente utilisée pour

2. Les 20 points de pourcentage sont fondés sur l'hypothèse qu'une famille qui dépenserait 20 points de plus qu'une famille moyenne vivrait dans la gêne.

3. À partir de 1996, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) a remplacé l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC).

4. Par exemple, l'an dernier, le SFR après impôt publié pour 2003, dans le cas de deux personnes vivant dans une zone urbaine de 500 000 habitants et plus, était de 19 948 \$. Ce chiffre a été révisé et est maintenant de 20 133 \$.

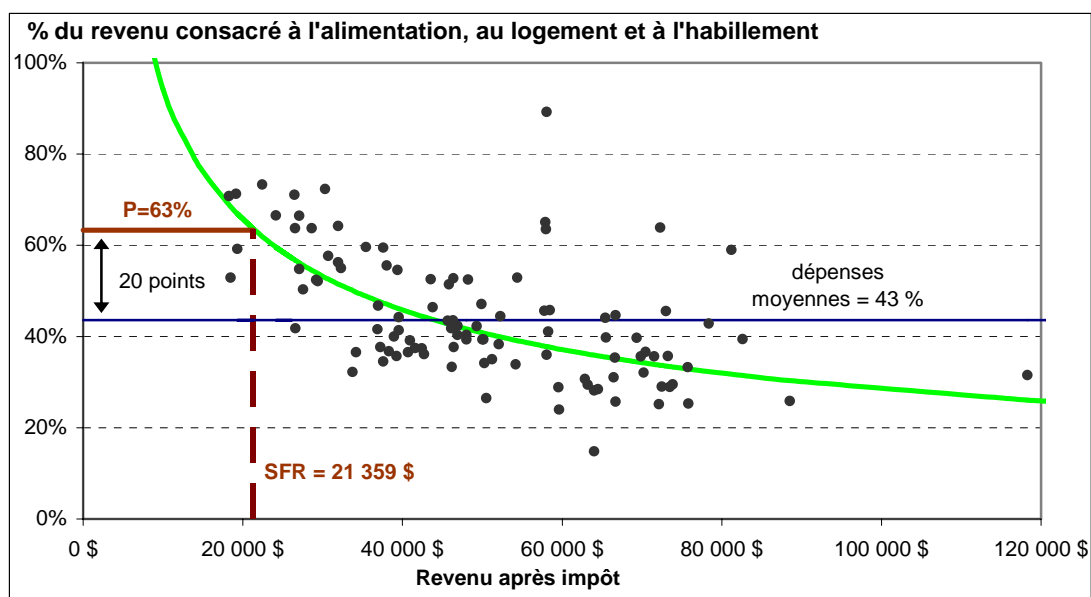
5. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services à la clientèle, Division de la statistique du revenu, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 ((613) 951-7355; (888) 297-7355: revenu@statcan.ca).

les SFR, soit l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992, la famille moyenne consacre 43 % de son revenu après impôt à l'alimentation, au logement et à l'habillement. Le Graphique 1 illustre la façon dont est calculé un SFR à partir de l'exemple d'une famille de quatre personnes qui vit dans une zone urbaine de 30 000 à 99 999 habitants. La droite de 63 % représente la proportion moyenne du revenu après impôt que toutes les familles (indépendamment de la taille) ont consacrée à l'alimentation, au logement et à l'habillement en 1992 (c'est-à-dire 43 %), plus la marge de 20 points de pourcentage. Les points sur le diagramme montrent la proportion réelle observée du revenu que les familles de quatre personnes dans les villes intermédiaires consacrent aux nécessités, selon l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992. Une courbe de régression est rajustée à la distribution; le SFR se trouve à l'intersection de la courbe et de la droite de 63 %. Dans ce cas, il est de 21 359 \$^{6 7}.

On applique ce processus à sept tailles de famille⁸ et à cinq tailles de communauté. C'est en combinant ceux-ci que l'on arrive à la table des 35 seuils. Cette opération est répétée deux fois; une fois pour les seuils avant impôt et une autre fois pour ceux après impôt.

Graphique 1

Calcul d'un seuil de faible revenu après impôt



6. Le modèle est le suivant : le logarithme des dépenses au titre de l'alimentation, du logement et de l'habillement en fonction du logarithme du revenu, de la taille de la famille, de la population de la région de résidence et de la région.

7. On voit clairement qu'au fur et à mesure que le revenu augmente, la proportion du revenu consacrée à l'alimentation, au logement et à l'habillement diminue. Les points à la gauche de l'intersection entre la courbe de régression et la droite de 63 % correspondent aux cas où plus de 63 % du revenu après impôt est consacré à ces nécessités.

8. Il est à noter que lors du calcul des seuils de faible revenu, on ne fait pas de distinction selon les âges des membres des familles comme c'est le cas avec la mesure de faible revenu.

Le taux de faible revenu et l'écart de faible revenu

Pour déterminer si une personne (ou une famille) est à faible revenu, on compare le SFR approprié (selon la taille de la famille et de la communauté) au revenu de la famille économique de la personne⁹. Si le revenu de la famille économique est inférieur au seuil de faible revenu, cela veut dire que tous les membres de cette famille sont en faible revenu. Autrement dit, l'expression « personnes à faible revenu » devrait être interprétée comme désignant les personnes faisant partie d'une famille à faible revenu, y compris les personnes vivant seules dont le revenu tombe sous le seuil de faible revenu. De la même façon, par « enfants à faible revenu », on entend les « enfants qui vivent dans des familles à faible revenu ». Dans l'ensemble, le taux de faible revenu des personnes peut être calculé comme correspondant au nombre de personnes à faible revenu divisé par la population totale. On peut faire le même calcul pour les familles et les divers sous-groupes de la population; par exemple, des taux de faible revenu selon l'âge, le sexe, la province ou le type de famille.

Après avoir déterminé si une personne/famille est à faible revenu, on peut analyser la profondeur du faible revenu en utilisant le montant correspondant à la différence entre le revenu de la famille et le seuil de faible revenu pertinent. Par exemple, une famille ayant un revenu de 15 000 \$ et dont le seuil de faible revenu pertinent est de 20 000 \$ aurait un écart de faible revenu de 5 000 \$. En termes de pourcentage, il s'agit d'un écart de 25 %¹⁰. L'écart moyen pour une population donnée, que ce soit en termes de dollars ou de pourcentage, est la moyenne de ces valeurs telle qu'elle est calculée pour chaque unité.

Changement d'année de base et indexation des SFR

Au fil du temps, les familles canadiennes ont consacré un pourcentage plus faible de leur revenu aux nécessités de l'alimentation, du logement et de l'habillement. Le rapport qui existe entre le revenu et les dépenses des familles correspond à un point particulier dans le temps, c'est-à-dire l'année de l'enquête sur les dépenses qui est utilisée pour calculer les seuils. Cette année particulière est désignée comme année de base pour l'ensemble des seuils en question. Afin de tenir compte de l'évolution des modèles de dépenses, Statistique Canada a, par le passé, calculé de nouveaux SFR après chaque Enquête sur les dépenses des familles. Ce processus est appelé changement d'année de base et comprend le calcul de nouveaux SFR, selon la méthode décrite dans « Comment calcule-t-on les seuils de faible revenu? » et à partir des nouvelles données sur les dépenses. Outre la base 1992, les SFR ont également été établis selon l'Enquête sur les dépenses des familles de 1986, 1978, 1969 et 1959; même si les seuils fondés sur 1992 sont les plus couramment utilisés et sont disponibles pour les années de référence du revenu à partir de 1976¹¹.

Après avoir calculé les SFR de l'année de base, on obtient les seuils pour d'autres années en appliquant le taux d'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) correspondant aux

9. Le concept de la famille est celle de la famille économique, soit toutes les personnes qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vivent en union libre.

10. Pour les fins de calcul de cet écart, les revenus négatifs sont traités comme étant nuls.

11. En 1997, l'Enquête sur les dépenses des familles a été remplacée par l'Enquête sur les dépenses des ménages, une enquête annuelle. Par conséquent, des SFR selon une nouvelle année de base pourraient en théorie être produits chaque année (voir Cotton, Webber, Saint-Pierre (1999) pour plus de détails).

autres années aux seuils de l'année de base, c'est-à-dire que l'on indexe les SFR. Par exemple, si l'on reprend l'exemple du SFR après impôt de 1992 pour une famille de quatre vivant dans une communauté urbaine comptant entre 30 000 et 99 999 habitants, on applique l'indice des prix à la consommation de la façon suivante pour calculer le SFR correspondant pour 2004 :

$$\text{SFR}_{2004} = \text{SFR}_{1992} \times \text{IPC}_{2004} / \text{IPC}_{1992} = 21\,359 \times 124,6 / 100,0 = 26\,613$$

Ainsi, pour 2004, le SFR après impôt de 1992 pour une famille de quatre vivant dans une communauté urbaine comptant entre 30 000 et 99 999 habitants est de 26 613 \$.

Il est à noter que les nouvelles habitudes de dépense depuis 1992 ne sont pas reflétées dans les SFR ni dans les taux de faible revenu connexes, mais les changements dans les prix le sont.

Utilisation des SFR après impôt et avant impôt

La part moyenne du revenu que les familles consacrent à la nourriture, au logement et à l'habillement occupe une place prépondérante dans le calcul des seuils de faible revenu et constitue sans aucun doute une mesure utile du bien-être économique quelle que soit la notion de revenu utilisée. La décision d'opter pour le revenu après impôt ou le revenu total – ou même le revenu du marché – dépend de si l'on désire tenir compte ou non du pouvoir d'achat additionnel que confèrent les transferts gouvernementaux et de la réduction de ce pouvoir d'achat découlant de la nécessité de payer des impôts.

Statistique Canada produit deux séries de seuils de faible revenu et les taux correspondants : ceux fondés sur le revenu total (c'est-à-dire le revenu incluant les transferts gouvernementaux, avant la déduction de l'impôt sur le revenu) et ceux fondés sur le revenu après impôt. La dérivation de chaque série de seuils est effectuée de façon indépendante. Il n'y a pas de relation simple, comme le montant moyen d'impôts payables, qui distingue les deux niveaux.

Même si les deux séries de seuils et de taux de faible revenu continuent d'être disponibles, Statistique Canada préfère utiliser la mesure après impôt.

On a choisi de mettre en évidence les taux après impôt, pour deux raisons principales. D'une part, l'impôt sur le revenu et les transferts constituent deux mécanismes de redistribution du revenu. Les taux de faible revenu calculés avant impôt ne reflètent qu'en partie l'incidence totale de la redistribution découlant du système fiscal et de transferts du Canada, puisqu'ils incluent l'effet des transferts mais non l'effet de l'impôt sur le revenu. D'autre part, étant donné que l'achat de nécessités est effectué avec des dollars après impôt, il est logique d'utiliser le revenu après impôt des gens pour tirer des conclusions au sujet de leur bien-être économique global.

Différences dans les taux après impôt et avant impôt

Le nombre de personnes tombant sous ces seuils est toujours demeuré plus faible sur une base après impôt qu'avant impôt. Ce résultat peut sembler illogique à première vue, étant donné que le revenu après impôt ne peut pas être supérieur à celui avant impôt, puisque tous les transferts, y compris les crédits d'impôts remboursables, sont inclus dans la définition du revenu total « avant impôt ». Toutefois, une mesure relative du faible revenu comme le SFR est susceptible

d'engendrer un tel résultat dans le cadre de tout système d'imposition progressif sur le revenu (c.-à-d. un système dans lequel les contribuables ayant des revenus plus élevés sont imposés à un taux supérieur à celui qui s'applique aux personnes dont le revenu est plus faible). En effet, des taux d'imposition « progressifs » engendrent souvent une distribution du revenu plus comprimée. Par conséquent, certaines familles se situant dans la catégorie du faible revenu avant que l'on tienne compte des impôts se retrouvent en position relativement meilleure lorsque le calcul est basé sur le revenu après impôt et, selon ce critère, ne figurent pas parmi les familles à faible revenu.

Les mesures de faible revenu

Qu'est-ce la mesure de faible revenu ?

Aux fins des comparaisons internationales, la MFR est la mesure de faible revenu la plus couramment utilisée. L'utilisation de cette mesure a été proposée en 1989, dans un document de travail de Wolfson, Evans et l'OCDE¹², dans lequel on traitait de préoccupations concernant les SFR. En termes simples, la mesure de faible revenu (MFR) est un pourcentage fixe (50 %) du revenu familial médian «ajusté», ce dernier terme traduisant la prise en compte des besoins familiaux. L'ajustement en fonction de la taille rend compte du fait que les besoins d'une famille augmentent à mesure que le nombre de membres croît. Ainsi, on s'entendra pour dire que les besoins seront plus élevés pour une famille de cinq personnes que pour une famille de deux. De la même manière, la MFR tient compte du fait qu'il en coûte plus cher pour faire vivre une famille comptant cinq adultes qu'une famille comptant deux adultes et trois enfants.

Les MFR sont calculées trois fois; à partir du revenu du marché, du revenu avant impôt et du revenu après impôt. Elles n'ont pas à être mises à jour au moyen d'un indice de l'inflation, parce qu'elles sont calculées à partir d'une enquête annuelle sur le revenu des familles. Avant 1996, elles étaient calculées, par Statistique Canada, à partir de l'Enquête sur les finances des consommateurs. Depuis 1996, elles sont calculées à partir de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Contrairement aux seuils de faible revenu, qui sont calculés à partir d'une enquête sur les dépenses, puis comparés à une enquête sur le revenu, les MFR sont calculées et appliquées à partir d'une seule et unique enquête sur le revenu.

Comment calcule-t-on la mesure de faible revenu ?

Pour calculer les MFR, il faut d'abord déterminer la «taille ajustée» de chaque famille. La première personne compte pour 1,0, la seconde compte pour 0,4 peu importe l'âge. Chaque adulte additionnel compte pour 0,4 et chaque enfant pour 0,3 (un enfant étant défini comme une personne âgée de moins de 16 ans). Voir la section qui suit pour plus de renseignements sur l'ajustement pour tenir compte de la taille de la famille.

Ensuite, calculer pour chaque famille le «revenu familial ajusté» en divisant le revenu familial par la «taille ajustée de la famille». Puis déterminer la médiane du «revenu familial ajusté», qui constitue la ligne de démarcation entre deux catégories égales (50 %), selon que le revenu ajusté des familles est supérieur ou inférieur. La MFR pour une famille d'une personne est 50 % du «revenu familial ajusté» médian, et les MFR pour les autres types de famille équivalent à cette valeur multipliée par la «taille ajustée de la famille».

12. 'Statistics Canada's Low Income Cut-offs: Methodological Concerns and Possibilities' (Wolfson, Evans, et OECD).

Ajustement pour la taille de la famille

Quand on compare les revenus familiaux pour étudier des éléments comme le revenu adéquat ou le statut socio-économique, on tient souvent compte de la taille et de la composition de la famille. Fondamentalement, il ne suffit pas de connaître la somme déclarée comme revenu pour avoir un portrait du bien-être économique d'une famille; il faut aussi connaître le nombre de personnes qui la compose. On a analysé le revenu familial à partir de deux approches. La première consiste à produire des données selon le genre d'unités familiales détaillées, de sorte qu'au sein d'un genre d'unités familiales données, les différences dans la taille de la famille ne sont pas significatives. De fait, de nombreuses mesures du revenu ont été recoupées selon le genre d'unités familiales détaillées dans les tableaux publiés. Il existe une autre façon de tenir compte de la taille et de la composition de la famille; il s'agit d'appliquer un facteur d'ajustement au montant du revenu.

La méthode la plus simple est d'utiliser le revenu par habitant, c'est-à-dire, de diviser le revenu familial par la taille de la famille. Le revenu par habitant a toutefois des limites : il a tendance à sous-estimer le bien-être économique des grandes familles comparativement à celui des petites familles. Il en est ainsi parce que le revenu par habitant suppose que les coûts de la vie sont les mêmes pour chaque membre de la famille, alors que certains coûts, principalement ceux liés au logement, diminuent proportionnellement selon la taille de la famille (ils peuvent aussi être moins élevés pour les enfants que pour les adultes). Par exemple, on peut soutenir que les frais de logement pour un couple d'adultes mariés sans enfants ne sont pas supérieurs à ceux d'un adulte vivant seul.

Pour tenir compte de telles économies d'échelle, on se sert fréquemment d'une « échelle d'équivalence » qui permet d'ajuster le revenu familial. Plutôt que de supposer implicitement des coûts égaux pour les autres membres de la famille, comme c'est le cas selon l'approche du revenu par habitant, l'échelle d'équivalence constitue un ensemble de facteurs décroissants attribués au premier membre, au deuxième membre, etc. Le montant du revenu rajusté pour la famille est calculé en divisant la valeur du revenu par la somme des facteurs attribués à chaque membre.

Il n'y a pas d'échelle d'équivalence unique au Canada. Celle dont on se sert dans les tableaux de revenu publiés et dans des concepts comme la mesure de faible revenu (MFR) a toutefois atteint un degré d'acceptation élevé. Dans cette échelle d'équivalence, les facteurs sont les suivants :

- la personne la plus âgée de la famille reçoit un facteur de 1,0;
- la personne suivante en âge reçoit un facteur de 0,4;
- tous les autres membres de la famille âgés de 16 ans et plus reçoivent chacun un facteur de 0,4; et
- tous les autres membres de la famille de moins de 16 ans reçoivent un facteur de 0,3.

D'autres échelles d'équivalence sont :

L'échelle de l'OCDE

- la personne la plus âgée de la famille reçoit un facteur de 1,0;
- tous les autres membres de la famille âgés de 14 ans et plus reçoivent chacun un facteur de 0,7; et
- tous les autres membres de la famille de moins de 14 ans reçoivent un facteur de 0,5.

L'échelle de l'OCDE modifiée

- la personne la plus âgée de la famille reçoit un facteur de 1,0;
- tous les autres membres de la famille âgés de 15 ans et plus reçoivent chacun un facteur de 0,5; et
- tous les autres membres de la famille de moins de 15 ans reçoivent un facteur de 0,3.

La racine carrée de la taille de la famille (cette échelle d'équivalence se ressemble de façon très proche à celle de la MFR, notamment chez les familles comptant jusqu'à 6 personnes).

Le tableau 1 présente la taille de famille ajustée selon les quatre méthodes. Il convient de souligner que, selon l'échelle d'équivalence de la MFR, les tailles de familles ajustées sont moins importantes que selon les deux échelles de l'OCDE. De même, l'échelle de la MFR produit des résultats similaires à ceux reposant sur l'approche de la racine carrée, mais elle diffère parce qu'elle tient compte de l'âge.

Tableau 1

La taille de famille ajustée selon quatre échelles d'équivalence différentes

	l'OCDE	l'OCDE modifiée	MFR	Racine carrée
Un adulte	1,0	1,0	1,0	1,00
Deux adultes / Un adulte, un enfant	1,7	1,5	1,4	1,41
Deux adultes, un enfant / Un adulte, deux enfants	2,2	1,8	1,7	1,73
Trois adultes	2,4	2,0	1,8	1,73
Deux adultes, deux enfants / Un adulte, trois enfants	2,7	2,1	2,0	2,00
Trois adultes, un enfant	2,9	2,3	2,1	2,00
Quatre adultes	3,1	2,5	2,2	2,00
Deux adultes, trois enfants / Un adulte, quatre enfants	3,2	2,4	2,3	2,24
Trois adultes, deux enfants	3,4	2,6	2,4	2,24
Quatre adultes, un enfant	3,6	2,8	2,5	2,24
Deux adultes, quatre enfants / Un adulte, cinq enfants	3,7	2,7	2,6	2,45
Trois adultes, trois enfants	3,9	2,9	2,7	2,45
Quatre adultes, deux enfants	4,1	3,1	2,8	2,45

Nota : La définition d'un adulte diffère pour chaque échelle d'équivalence : 16 ans et plus (MFR), 15 ans et plus (OCDE modifiée), 14 ans et plus (OCDE). Dans le cas de l'échelle de la MFR, la personne suivante en âge est traitée comme un adulte, peu importe son âge.

Tableau 1 : Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt

	Taille de la communauté				
	Régions rurales	Régions urbaines			
		Moins de 30 000 habitants ¹	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale					
					\$
1992					
1 personne	8,848	10,126	11,296	11,439	13,526
2 personnes	10,769	12,325	13,749	13,922	16,462
3 personnes	13,410	15,346	17,120	17,336	20,499
4 personnes	16,729	19,146	21,359	21,628	25,574
5 personnes	19,050	21,802	24,322	24,628	29,121
6 personnes	21,127	24,179	26,974	27,313	32,296
7 personnes ou plus	23,204	26,556	29,625	29,998	35,471
1993					
1 personne	9,007	10,308	11,499	11,645	13,769
2 personnes	10,963	12,547	13,996	14,173	16,758
3 personnes	13,651	15,622	17,428	17,648	20,868
4 personnes	17,030	19,491	21,743	22,017	26,034
5 personnes	19,393	22,194	24,760	25,071	29,645
6 personnes	21,507	24,614	27,460	27,805	32,877
7 personnes ou plus	23,622	27,034	30,158	30,538	36,109
1994					
1 personne	9,025	10,329	11,522	11,668	13,797
2 personnes	10,984	12,572	14,024	14,200	16,791
3 personnes	13,678	15,653	17,462	17,683	20,909
4 personnes	17,064	19,529	21,786	22,061	26,085
5 personnes	19,431	22,238	24,808	25,121	29,703
6 personnes	21,550	24,663	27,513	27,859	32,942
7 personnes ou plus	23,668	27,087	30,218	30,598	36,180

1. Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).

Tableau 1 : Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales	Régions urbaines			
		Moins de 30 000 habitants ¹	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
1995					
1 personne	9,220	10,551	11,770	11,919	14,094
2 personnes	11,221	12,843	14,326	14,507	17,153
3 personnes	13,973	15,991	17,839	18,064	21,360
4 personnes	17,432	19,950	22,256	22,536	26,648
5 personnes	19,850	22,718	25,344	25,662	30,344
6 personnes	22,014	25,195	28,107	28,460	33,652
7 personnes ou plus	24,179	27,671	30,869	31,258	36,961
1996					
1 personne	9,370	10,723	11,962	12,114	14,324
2 personnes	11,404	13,052	14,560	14,743	17,433
3 personnes	14,201	16,251	18,130	18,359	21,708
4 personnes	17,716	20,276	22,619	22,904	27,083
5 personnes	20,174	23,088	25,757	26,081	30,839
6 personnes	22,373	25,606	28,565	28,924	34,201
7 personnes ou plus	24,573	28,123	31,373	31,768	37,564
1997					
1 personne	9,520	10,896	12,154	12,308	14,554
2 personnes	11,587	13,262	14,794	14,980	17,713
3 personnes	14,429	16,512	18,421	18,654	22,057
4 personnes	18,000	20,601	22,982	23,272	27,518
5 personnes	20,498	23,459	26,170	26,500	31,334
6 personnes	22,733	26,017	29,024	29,389	34,750
7 personnes ou plus	24,968	28,574	31,877	32,278	38,167

1. Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).

Tableau 1 : Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales	Régions urbaines			
		Moins de 30 000 habitants ¹	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
		\$			
1998					
1 personne	9,609	10,997	12,267	12,423	14,689
2 personnes	11,695	13,385	14,931	15,119	17,878
3 personnes	14,563	16,666	18,592	18,827	22,262
4 personnes	18,168	20,793	23,196	23,488	27,773
5 personnes	20,688	23,677	26,414	26,746	31,625
6 personnes	22,944	26,258	29,294	29,662	35,073
7 personnes ou plus	25,200	28,840	32,173	32,578	38,522
1999					
1 personne	9,777	11,189	12,482	12,640	14,946
2 personnes	11,900	13,619	15,193	15,384	18,191
3 personnes	14,818	16,957	18,918	19,156	22,651
4 personnes	18,486	21,156	23,602	23,899	28,259
5 personnes	21,050	24,091	26,876	27,214	32,179
6 personnes	23,345	26,718	29,806	30,181	35,687
7 personnes ou plus	25,640	29,344	32,736	33,148	39,195
2000					
1 personne	10,042	11,493	12,821	12,983	15,352
2 personnes	12,223	13,989	15,605	15,801	18,684
3 personnes	15,220	17,418	19,431	19,676	23,266
4 personnes	18,987	21,731	24,242	24,548	29,026
5 personnes	21,622	24,745	27,605	27,953	33,052
6 personnes	23,979	27,443	30,615	31,000	36,656
7 personnes ou plus	26,337	30,141	33,624	34,048	40,260

1. Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).

Tableau 1 : Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt

	Taille de la communauté				
	Régions rurales	Régions urbaines			
		Moins de 30 000 habitants ¹	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale					
		\$			
2001					
1 personne	10,299	11,787	13,149	13,315	15,744
2 personnes	12,535	14,346	16,004	16,205	19,162
3 personnes	15,609	17,863	19,928	20,179	23,861
4 personnes	19,473	22,286	24,862	25,175	29,768
5 personnes	22,174	25,378	28,311	28,667	33,897
6 personnes	24,592	28,144	31,398	31,792	37,593
7 personnes ou plus	27,009	30,911	34,484	34,918	41,288
2002					
1 personne	10,529	12,050	13,442	13,612	16,096
2 personnes	12,815	14,667	16,361	16,567	19,590
3 personnes	15,958	18,262	20,373	20,630	24,394
4 personnes	19,908	22,784	25,417	25,737	30,433
5 personnes	22,670	25,944	28,943	29,307	34,654
6 personnes	25,141	28,773	32,099	32,502	38,432
7 personnes ou plus	27,613	31,602	35,254	35,698	42,210
2003					
1 personne	10,821	12,384	13,815	13,990	16,542
2 personnes	13,170	15,073	16,815	17,027	20,133
3 personnes	16,400	18,768	20,938	21,202	25,070
4 personnes	20,460	23,416	26,122	26,451	31,277
5 personnes	23,298	26,664	29,746	30,120	35,615
6 personnes	25,838	29,571	32,989	33,404	39,498
7 personnes ou plus	28,378	32,478	36,231	36,688	43,381

1. Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).

Tableau 1 : Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt

	Taille de la communauté				
	Régions rurales	Régions urbaines			
		Moins de 30 000 habitants ¹	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale					
2004					
1 personne	11,025	12,617	14,075	14,253	16,853
2 personnes	13,418	15,357	17,131	17,347	20,512
3 personnes	16,709	19,121	21,332	21,601	25,542
4 personnes	20,844	23,856	26,613	26,948	31,865
5 personnes	23,736	27,165	30,305	30,686	36,285
6 personnes	26,324	30,127	33,610	34,032	40,241
7 personnes ou plus	28,912	33,089	36,913	37,378	44,197

1. Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).

Tableau 2 : Seuils de faible revenu (base de 1992), avant impôt

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales	Régions urbaines			
		Moins de 30 000 habitants ¹	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
	\$				
1992					
1 personne	11,236	12,783	13,970	14,057	16,322
2 personnes	13,988	15,913	17,391	17,499	20,320
3 personnes	17,196	19,563	21,380	21,513	24,981
4 personnes	20,879	23,753	25,959	26,120	30,330
5 personnes	23,680	26,940	29,442	29,624	34,400
6 personnes	26,708	30,384	33,206	33,412	38,797
7 personnes ou plus	29,735	33,828	36,970	37,199	43,195
1993					
1 personne	11,438	13,013	14,221	14,310	16,616
2 personnes	14,240	16,199	17,704	17,814	20,686
3 personnes	17,506	19,915	21,765	21,900	25,431
4 personnes	21,255	24,181	26,426	26,590	30,876
5 personnes	24,106	27,425	29,972	30,157	35,019
6 personnes	27,189	30,931	33,804	34,013	39,495
7 personnes ou plus	30,270	34,437	37,635	37,869	43,973
1994					
1 personne	11,461	13,039	14,249	14,338	16,648
2 personnes	14,268	16,231	17,739	17,849	20,726
3 personnes	17,540	19,954	21,808	21,943	25,481
4 personnes	21,297	24,228	26,478	26,642	30,937
5 personnes	24,154	27,479	30,031	30,216	35,088
6 personnes	27,242	30,992	33,870	34,080	39,573
7 personnes ou plus	30,330	34,505	37,709	37,943	44,059

1. Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).

Tableau 2 : Seuils de faible revenu (base de 1992), avant impôt

	Taille de la communauté				
	Régions rurales	Régions urbaines			
		Moins de 30 000 habitants ¹	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale		\$			
1995					
1 personne	11,708	13,320	14,557	14,647	17,008
2 personnes	14,575	16,581	18,121	18,234	21,173
3 personnes	17,918	20,385	22,278	22,417	26,030
4 personnes	21,756	24,751	27,049	27,217	31,604
5 personnes	24,675	28,071	30,679	30,868	35,845
6 personnes	27,830	31,660	34,601	34,815	40,426
7 personnes ou plus	30,984	35,249	38,523	38,761	45,009
1996					
1 personne	11,899	13,537	14,794	14,886	17,285
2 personnes	14,813	16,852	18,417	18,531	21,519
3 personnes	18,211	20,717	22,641	22,782	26,455
4 personnes	22,111	25,154	27,491	27,661	32,119
5 personnes	25,077	28,529	31,179	31,372	36,430
6 personnes	28,284	32,177	35,165	35,383	41,086
7 personnes ou plus	31,489	35,824	39,151	39,394	45,744
1997					
1 personne	12,090	13,755	15,032	15,125	17,562
2 personnes	15,051	17,122	18,713	18,829	21,864
3 personnes	18,503	21,050	23,005	23,148	26,880
4 personnes	22,466	25,558	27,932	28,105	32,635
5 personnes	25,480	28,987	31,680	31,875	37,014
6 personnes	28,738	32,693	35,730	35,951	41,746
7 personnes ou plus	31,995	36,399	39,780	40,026	46,478

1. Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).

Tableau 2 : Seuils de faible revenu (base de 1992), avant impôt

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales	Régions urbaines			
		Moins de 30 000 habitants ¹	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
	\$				
1998					
1 personne	12,202	13,882	15,171	15,266	17,726
2 personnes	15,191	17,282	18,887	19,004	22,068
3 personnes	18,675	21,245	23,219	23,363	27,129
4 personnes	22,675	25,796	28,191	28,366	32,938
5 personnes	25,716	29,257	31,974	32,172	37,358
6 personnes	29,005	32,997	36,062	36,285	42,134
7 personnes ou plus	32,292	36,737	40,149	40,398	46,910
1999					
1 personne	12,416	14,125	15,437	15,533	18,036
2 personnes	15,457	17,584	19,217	19,336	22,454
3 personnes	19,002	21,617	23,625	23,772	27,604
4 personnes	23,071	26,247	28,685	28,863	33,515
5 personnes	26,166	29,769	32,533	32,735	38,012
6 personnes	29,512	33,574	36,693	36,920	42,871
7 personnes ou plus	32,857	37,380	40,852	41,105	47,730
2000					
1 personne	12,753	14,509	15,856	15,955	18,525
2 personnes	15,876	18,061	19,739	19,861	23,063
3 personnes	19,517	22,204	24,266	24,417	28,353
4 personnes	23,698	26,960	29,463	29,646	34,425
5 personnes	26,877	30,577	33,417	33,623	39,044
6 personnes	30,314	34,486	37,689	37,923	44,035
7 personnes ou plus	33,749	38,395	41,961	42,221	49,026

1. Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).

Tableau 2 : Seuils de faible revenu (base de 1992), avant impôt

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales	Régions urbaines			
		Moins de 30 000 habitants ¹	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
			\$		
2001					
1 personne	13,079	14,879	16,261	16,362	18,999
2 personnes	16,282	18,523	20,243	20,369	23,652
3 personnes	20,016	22,771	24,886	25,041	29,078
4 personnes	24,303	27,648	30,216	30,404	35,304
5 personnes	27,564	31,358	34,270	34,482	40,042
6 personnes	31,088	35,367	38,652	38,892	45,160
7 personnes ou plus	34,612	39,376	43,033	43,300	50,279
2002					
1 personne	13,371	15,212	16,624	16,728	19,423
2 personnes	16,646	18,936	20,695	20,824	24,181
3 personnes	20,463	23,280	25,442	25,600	29,727
4 personnes	24,846	28,266	30,891	31,083	36,093
5 personnes	28,179	32,059	35,036	35,253	40,936
6 personnes	31,783	36,157	39,515	39,760	46,168
7 personnes ou plus	35,385	40,255	43,994	44,267	51,402
2003					
1 personne	13,742	15,634	17,085	17,192	19,962
2 personnes	17,107	19,462	21,269	21,401	24,851
3 personnes	21,031	23,926	26,148	26,310	30,552
4 personnes	25,535	29,050	31,748	31,945	37,094
5 personnes	28,961	32,948	36,008	36,230	42,071
6 personnes	32,664	37,160	40,611	40,863	47,449
7 personnes ou plus	36,366	41,372	45,214	45,494	52,827

1. Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).

Tableau 2 : Seuils de faible revenu (base de 1992), avant impôt

	Taille de la communauté				
	Régions rurales	Régions urbaines			
		Moins de 30 000 habitants ¹	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale					
2004					
1 personne	14,000	15,928	17,407	17,515	20,337
2 personnes	17,429	19,828	21,669	21,804	25,319
3 personnes	21,426	24,375	26,639	26,805	31,126
4 personnes	26,015	29,596	32,345	32,546	37,791
5 personnes	29,505	33,567	36,685	36,912	42,862
6 personnes	33,278	37,858	41,375	41,631	48,341
7 personnes ou plus	37,050	42,150	46,065	46,350	53,821

1. Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).

Tableau 3 : Les mesures de faible revenu, après impôt

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
\$						
1993						
1	10,096	14,134	17,163	20,192	23,221	26,250
2	14,134	17,163	20,192	23,221	26,250	29,278
3	18,173	21,202	24,230	27,259	30,288	33,317
4	22,211	25,240	28,269	31,298	34,326	37,355
1994						
1	10,382	14,535	17,649	20,764	23,879	26,993
2	14,535	17,649	20,764	23,879	26,993	30,108
3	18,688	21,802	24,917	28,031	31,146	34,261
4	22,840	25,955	29,070	32,184	35,299	38,413
1995						
1	10,537	14,752	17,913	21,074	24,235	27,396
2	14,752	17,913	21,074	24,235	27,396	30,557
3	18,967	22,128	25,289	28,450	31,611	34,772
4	23,181	26,343	29,504	32,665	35,826	38,987
1996						
1	10,746	15,044	18,268	21,492	24,716	27,940
2	15,044	18,268	21,492	24,716	27,940	31,163
3	19,343	22,567	25,790	29,014	32,238	35,462
4	23,641	26,865	30,089	33,313	36,536	39,760
1997						
1	11,005	15,407	18,709	22,010	25,312	28,613
2	15,407	18,709	22,010	25,312	28,613	31,915
3	19,809	23,111	26,412	29,714	33,015	36,317
4	24,211	27,513	30,814	34,116	37,417	40,719

Tableau 3 : Les mesures de faible revenu, après impôt

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
\$						
1998						
1	11,442	16,019	19,451	22,884	26,317	29,749
2	16,019	19,451	22,884	26,317	29,749	33,182
3	20,596	24,028	27,461	30,893	34,326	37,759
4	25,172	28,605	32,038	35,470	38,903	42,335
1999						
1	11,960	16,744	20,332	23,920	27,508	31,096
2	16,744	20,332	23,920	27,508	31,096	34,684
3	21,528	25,116	28,704	32,292	35,880	39,580
4	26,312	29,900	33,488	37,181	40,780	44,378
2000						
1	12,468	17,455	21,196	24,936	28,676	32,417
2	17,455	21,196	24,936	28,676	32,417	36,157
3	22,442	26,183	29,923	33,664	37,404	41,646
4	27,430	31,170	34,910	39,122	42,908	46,694
2001						
1	13,243	18,540	21,189	25,162	29,135	33,108
2	18,540	22,513	26,486	30,459	34,432	38,405
3	23,837	27,810	31,783	35,756	39,729	44,576
4	29,135	33,108	37,080	41,875	45,927	49,980
2002						
1	14,028	19,639	23,848	28,056	32,264	36,473
2	19,639	23,848	28,056	32,264	36,473	40,681
3	25,250	29,459	33,667	37,876	42,084	46,292
4	30,862	35,070	39,278	43,487	47,695	51,904

Tableau 4 : Les mesures de faible revenu, avant impôt

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
	\$					
1993						
1	12,178	17,049	20,703	24,356	28,009	31,663
2	17,049	20,703	24,356	28,009	31,663	35,316
3	21,920	25,574	29,227	32,881	36,534	39,636
4	26,792	30,445	34,098	37,234	40,837	44,441
1994						
1	12,299	17,219	20,908	24,598	28,288	31,977
2	17,219	20,908	24,598	28,288	31,977	35,667
3	22,138	25,828	29,518	33,207	36,897	40,587
4	27,058	30,748	34,437	38,127	41,817	45,506
1995						
1	12,532	17,545	21,304	25,064	28,824	32,583
2	17,545	21,304	25,064	28,824	32,583	36,343
3	22,558	26,317	30,077	33,836	37,596	41,356
4	27,570	31,330	35,090	38,849	42,609	46,368
1996						
1	12,652	17,713	21,508	25,304	29,100	32,895
2	17,713	21,508	25,304	29,100	32,895	36,691
3	22,774	26,569	30,365	34,160	37,956	41,752
4	27,834	31,630	35,426	39,221	43,017	46,812
1997						
1	12,987	18,182	22,078	25,974	29,870	33,766
2	18,182	22,078	25,974	29,870	33,766	37,662
3	23,377	27,273	31,169	35,065	38,961	42,857
4	28,571	32,468	36,364	40,260	44,156	48,052

Tableau 4 : Les mesures de faible revenu, avant impôt

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
\$						
1998						
1	13,606	19,048	23,130	27,212	31,294	35,376
2	19,048	23,130	27,212	31,294	35,376	39,457
3	24,491	28,573	32,654	36,736	40,818	44,900
4	29,933	34,015	38,097	42,179	46,260	50,342
1999						
1	14,088	19,723	23,950	28,176	32,402	36,629
2	19,723	23,950	28,176	32,402	36,629	40,855
3	25,358	29,585	33,811	38,038	42,264	46,490
4	30,994	35,220	39,446	43,673	47,899	52,126
2000						
1	14,734	20,628	25,048	29,468	33,888	38,308
2	20,628	25,048	29,468	33,888	38,308	42,729
3	26,521	30,941	35,362	39,782	44,202	49,088
4	32,415	36,835	41,255	46,113	50,575	55,038
2001						
1	15,470	21,658	24,752	29,393	34,034	38,675
2	21,658	26,299	30,940	35,581	40,222	44,863
3	27,846	32,487	37,128	41,769	46,410	51,939
4	34,034	38,675	43,316	48,791	53,513	58,234
2002						
1	16,263	22,768	27,647	32,526	37,405	42,284
2	22,768	27,647	32,526	37,405	42,284	47,163
3	29,273	34,152	39,031	43,910	48,789	53,668
4	35,779	40,658	45,536	50,415	55,294	60,173

Tableau 5 : Les mesures de faible revenu, revenu du marché

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
	\$					
1993						
1	10,552	14,773	17,938	21,104	24,270	27,435
2	14,773	17,938	21,104	24,270	27,435	30,601
3	18,994	22,159	25,325	28,490	31,656	34,822
4	23,214	26,380	29,546	32,711	35,877	39,042
1994						
1	10,675	14,945	18,148	21,350	24,553	27,755
2	14,945	18,148	21,350	24,553	27,755	30,958
3	19,215	22,418	25,620	28,823	32,025	35,228
4	23,485	26,688	29,890	33,093	36,295	39,498
1995						
1	10,913	15,278	18,552	21,826	25,100	28,374
2	15,278	18,552	21,826	25,100	28,374	31,648
3	19,643	22,917	26,191	29,465	32,739	36,013
4	24,009	27,283	30,556	33,830	37,104	40,378
1996						
1	10,709	14,993	18,205	21,418	24,631	27,843
2	14,993	18,205	21,418	24,631	27,843	31,056
3	19,276	22,489	25,702	28,914	32,127	35,340
4	23,560	26,773	29,985	33,198	36,411	39,623
1997						
1	10,979	15,371	18,664	21,958	25,252	28,545
2	15,371	18,664	21,958	25,252	28,545	31,839
3	19,762	23,056	26,350	29,643	32,937	36,231
4	24,154	27,448	30,741	34,035	37,329	40,622

Tableau 5 : Les mesures de faible revenu, revenu du marché

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
	\$					
1998						
1	11,667	16,334	19,834	23,334	26,834	30,334
2	16,334	19,834	23,334	26,834	30,334	33,834
3	21,001	24,501	28,001	31,501	35,001	38,501
4	25,667	29,168	32,668	36,168	39,668	43,168
1999						
1	12,279	17,191	20,874	24,558	28,242	31,925
2	17,191	20,874	24,558	28,242	31,925	35,609
3	22,102	25,786	29,470	33,153	36,837	40,521
4	27,014	30,698	34,381	38,065	41,749	45,432
2000						
1	13,100	18,340	22,270	26,200	30,130	34,060
2	18,340	22,270	26,200	30,130	34,060	37,990
3	23,580	27,510	31,440	35,370	39,300	43,230
4	28,820	32,750	36,680	40,610	44,540	48,470
2001						
1	13,741	19,237	23,360	27,482	31,604	35,727
2	19,237	23,360	27,482	31,604	35,727	39,849
3	24,734	28,856	32,978	37,101	41,223	45,345
4	30,230	34,353	38,475	42,597	46,719	50,842
2002						
1	14,288	20,003	24,290	28,576	32,862	37,149
2	20,003	24,290	28,576	32,862	37,149	41,435
3	25,718	30,005	34,291	38,578	42,864	47,150
4	31,434	35,720	40,006	44,293	48,579	52,866

Nota : Les MFR pour le revenu du marché de 1993 à 1995 sont fondées sur les données de l'EDTR, et non pas sur celles de l'EFC.

Annexe

Seuils de faible revenu (SFR) pour les années de base antérieures, 1959 (pour 1969), 1969, 1978, et 1986

Tableau 1 : Seuils de faible revenu (SFR), base de 1959¹ avant impôt

Toutes les régions (sans distinction par taille de la communauté)					
\$					
Taille de l'unité familiale	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes ou plus
1969	1,894	3,157	3,788	4,420	5,051

1. Les seuils de faible revenu sur une base de 1959 ont été publiés à partir de 1969 seulement.

Tableau 2 : Seuils de faible revenu (SFR), base de 1969 avant impôt

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales	Régions urbaines			
		Moins de 30 000 habitants	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
1969	\$				
1 personne	1,890	2,174	2,363	2,434	2,599
2 personnes	2,741	3,152	3,426	3,529	3,769
3 personnes	3,498	4,022	4,372	4,503	4,809
4 personnes	4,159	4,783	5,199	5,355	5,719
5 personnes	4,650	5,347	5,812	5,986	6,393
6 personnes	5,104	5,870	6,380	6,571	7,018
7 personnes ou plus	5,596	6,435	6,995	7,205	7,695

Tableau 3 : Seuils de faible revenu (SFR), base de 1978 avant impôt

	Taille de la communauté				
	Régions rurales	Régions urbaines			
		Moins de 30 000 habitants	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale					
1978					
1 personne	4,400	4,900	5,300	5,650	5,950
2 personnes	5,750	6,450	6,950	7,450	7,850
3 personnes	7,700	8,650	9,300	9,950	10,500
4 personnes	8,900	10,000	10,750	11,500	12,100
5 personnes	10,350	11,600	12,450	13,350	14,100
6 personnes	11,300	12,650	13,600	14,550	15,400
7 personnes ou plus	12,450	13,950	15,000	16,050	16,950

Note : Les SFR après impôt n'ont jamais été publiés sur une base de 1959, 1969, ou 1978.

Tableau 4 : Seuils de faible revenu (SFR), base de 1986 avant impôt

	Taille de la communauté				
	Régions rurales	Régions urbaines			
		Moins de 30 000 habitants	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale		\$			
1986					
1 personne	11,847	10,405	10,165	9,266	8,065
2 personnes	16,059	14,105	13,779	12,561	10,933
3 personnes	20,412	17,928	17,514	15,966	13,896
4 personnes	23,501	20,641	20,164	18,382	15,999
5 personnes	25,677	22,552	22,031	20,084	17,480
6 personnes	27,871	24,479	23,914	21,800	18,974
7 personnes ou plus	29,977	26,329	25,721	23,448	20,408

Tableau 5 : Seuils de faible revenu (SFR), base de 1986 après impôt

	Taille de la communauté				
	Régions rurales	Régions urbaines			
		Moins de 30 000 habitants	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale		\$			
1986					
1 personne	10,045	8,607	8,381	7,532	6,414
2 personnes	13,620	11,669	11,364	10,212	8,696
3 personnes	17,632	15,107	14,711	13,220	11,258
4 personnes	20,739	17,769	17,304	15,550	13,242
5 personnes	22,565	19,333	18,826	16,919	14,407
6 personnes	24,118	20,664	20,123	18,083	15,399
7 personnes ou plus	25,641	21,969	21,394	19,226	16,372

Indice des prix à la consommation (IPC), Canada, indice d'ensemble (1992=100)

1960	18,5	1980	52,4	2000	113,5
1961	18,7	1981	58,9	2001	116,4
1962	18,9	1982	65,3	2002	119,0
1963	19,2	1983	69,1	2003	122,3
1964	19,6	1984	72,1	2004	124,6
1965	20,0	1985	75,0		
1966	20,8	1986	78,1		
1967	21,5	1987	81,5		
1968	22,4	1988	84,8		
1969	23,4	1989	89,0		
1970	24,2	1990	93,3		
1971	24,9	1991	98,5		
1972	26,1	1992	100,0		
1973	28,1	1993	101,8		
1974	31,1	1994	102,0		
1975	34,5	1995	104,2		
1976	37,1	1996	105,9		
1977	40,0	1997	107,6		
1978	43,6	1998	108,6		
1979	47,6	1999	110,5		

Source : Tableau sur CANSIM 326-0002.

Références

- Cotton, C. (2001) « Développements récents relativement aux seuils de faible revenu », Statistique Canada, Série de documents de recherche - Revenu, 75F0002MIF01003.
- Cotton, C. et M. Webber (2000) « Devrait-on revoir les seuils de faible revenu? Un sommaire des commentaires reçus en réponse au document de discussion de Statistique Canada », Statistique Canada, Série de documents de recherche - Revenu, 75F0002MIF00011.
- Cotton, C., K. Bishop, P. Giles, P. Hewer et Y. Saint-Pierre (1999) « Comparaison des résultats de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) 1993-1997 - Mise à Jour », Statistique Canada, Série de documents de recherche - Revenu, 75F0002MIF99007.
- Cotton, C., M. Webber et Y. Saint-Pierre (1999) « Devrait-on revoir les seuils de faible revenu? Un document de travail », Statistique Canada, Série de documents de recherche - Revenus, 75F0002MIF99009.
- Cunningham, R., P. Lafrance, J. Rowland et J. Murray (1997) « Les données de l'EDTR relatives à la géographie et leur incidence sur les mesures de faible revenu », Statistique Canada, Série de documents de recherche - Revenu, 75F0002MIF97009.
- Fellegi, I.P. (1997), « À propos de la pauvreté et du faible revenu », Statistique Canada, 13F0027XIF.
- Giles, P. (2004) « Mesure du faible revenu au Canada », Statistique Canada, Série de documents de recherche - Revenu, 5F0002MIF2004011.
- Podoluk, J. R. (1967), « Income of Canadians », Monographie du Recensement de 1961, Bureau fédéral de la statistique.
- Section des enquêtes sur les dépenses, Division de la statistique du revenu (2005) « Effets de la méthode d'estimation révisée sur les estimations de l'Enquête sur les dépenses des familles », à paraître.
- Skuterud, M., M. Frenette et P. Poon (2004), « Description de la répartition du revenu : lignes directrices pour une analyse efficace », Statistique Canada, Série de documents de recherche - Revenu, 75F0002MIF2004010.
- Webber, M. (1998), « La mesure du faible revenu et de la pauvreté au Canada : une mise à jour », Statistique Canada, Série de documents de recherche - Revenu, 75F0002MIF98013.
- Wolfson, M.C. et J.M. Evans (1989) « Seuils de faible revenu de Statistique Canada : Problèmes et possibilités méthodologiques », Statistique Canada, document de travail.